



<p>REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté - Egalité - Fraternité</p>  <p>SIDEVAM 976 Département de Mayotte</p>	<p>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020</p> <p>N038/2020</p>	<p><u>NOTA :</u> Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération est affiché au siège, rue de l'école primaire, 97650 Dzoumogné</p>
<p>En exercice : 34</p> <p>Présents : 16 Absents : 18 Procurations : 3 Votants : 19</p> <p>Pour : 19 Contre : 0 Abstention</p>	<p><u>Etaient présents :</u> ABDALLAH Houssamoudine, ABDOU OUSSENI saidy, OUSSENI Al-Hadi, DJAFFOU Mouhamadi, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, RIDHOI Zainabou, KELLY-AMADI Malka Ayoub Khan, ABDOU Chadhouli, OMAR FOUNDI Rifcati, SAINDOU Assani, ABDALLAH Intia, SOILIHI MADI Mohamadi colo, BLACK ABDULLAH Attoumani, Moustoifa CHAMSIDINE, M'KIDAR said, MADI Charafoudine</p>	
<p><u>Objet :</u> Réajustement des coûts de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés au secteur public et privé pour l'exercice budgétaire 2020</p>	<p><u>Etaient absents :</u> FAZUL Chams-Eddine Mohamed, MOHAMED Salimata, MAHAMOUDOU Liza, SAINDOU COMBO Nadjati, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, SAID-SOUFFOU soula, MDALLAH Anlamati, NOUDJOUR Madi Assani, JEAN RENE Hissani, DJANFAR Hidaia, IDRISSA Said Issouf, HAMISSI Sélémani, ALI BACAR Mohamadi, SAIDINA Anrifia</p>	
	<p><u>Procurations :</u> M. Issoufi MAANDHUI donne procuration à M. ABDOU OUSSENI saidy, M. ALI HADHURAMI Widal-Habib donne procuration à M. SAINDOU Assani Mme.ABDALLAH Oidhuati donne procuration à M. MOHAMED MROUDJAE Issoufa</p>	
<p>L'an deux mille vingt et le onze septembre, le Comité Syndical du SIDEVAM976, s'est réuni, sur convocation, transmise le 31/08/2020, de son Président ABBALLAH Houssamoudine à la MJC de Mangajou, Commune de Sada.</p> <p>Un scrutin a eu lieu, conformément à l'article 1511-1 du CGCT et M. SAINDOU Assani a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'il a acceptées.</p>		
<p>Dans son rapport, le Président rappelle la procédure de reprise de la mission de la collecte des déchets ménagers et assimilés et désormais du traitement de ces déchets moyennant rémunération de certains prestataires publics et privés par le biais d'une convention. Considérant la décision des membres du comité syndical de réajuster le coût de traitement fixé à 56, 04€ la tonne des déchets traités, l'année 2019 ;</p> <p>Le Président propose l'harmonisation du coût de collecte sur l'ensemble des conventions et de revoir le coût de traitement conformément au paiement de la TGAP</p>		
<p>Le Comité Syndical, par délibération, à l'unanimité des membres présents Décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'harmoniser le coût de la collecte et de fixer à 51€ par tonne de déchets moyens collectés à chaque prestataire De réajuster le coût de traitement en tenant compte du paiement de la TGAP et de fixer à 58, 50€/tonne de déchets traités D'envisager d'inscrire le montant des prestataires sur le budget primitif 2020 D'autoriser le Président à mettre en place la procédure pour les démarches nécessaires 	<p>Ainsi délibéré, les membres du Conseil Syndical ont signé sur la liste d'émargement.</p> <p>Dzoumogné, le 21 septembre 2020, Le Président</p>  <p>Fait à ABDALLAH Houssamoudine Dzoumo</p>	



SIDEVAM 976

Rapport du comité syndical du 11 septembre 2020 relatif au réajustement des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés au secteur public et privé

Département de Mayotte

Dzoumogné, le jeudi 3 septembre 2020 Le

Président informe que les anciens syndicats de collecte des déchets assuraient la collecte des déchets ménagers et assimilés moyennant rémunération de certains prestataires publics (collèges, lycées, CHM, subdivision de la DEAL...) et certains prestataires privés (grands et petits magasins, stations d'essence, les restaurants, Mayotte Air Service, associations...) par le biais d'une convention de collecte. Le SIDEVAM976 a repris cette mission et assure en plus le traitement de ces déchets.

Ces prestataires payaient la partie collecte avec des tarifs différents appliqués par les anciens syndicats.

En 2019, les conventions de collecte de 2019 étant déjà signées et transmises aux prestataires, les membres du comité syndical ont décidé de réajuster ces coûts dans le but de facturer le traitement des déchets à ces prestataires. Le coût de traitement a été fixé à 56,04€/ tonne de déchets traités.

En 2020, Le président propose d'harmoniser le coût de collecte sur l'ensemble des conventions et de revoir le coût de traitement conformément au paiement de la TGAP.

Dans ce cadre, il est donc proposé aux membres du comité syndical de délibérer pour :

1. Demander une harmonisation du coût de la collecte et de le fixer à 51€/ tonne de déchets moyens collectés à chaque prestataire.
2. Réajuster le coût de traitement en tenant compte du paiement de la TGAP et de le fixer à 58.50€/ tonne de déchets traitée.
3. Dire que le montant des prestations sera inscrit sur le budget primitif 2020;
4. Lui autoriser, ou en son absence, la 1^{ère} Vice-Présidente à signer tous documents relatifs à ce sujet.

PJ : Le tableau prévisionnel des conventions 2020

Houssamoudine ABDALLAH,

Président du SIDEVAM976

11111111 1

Le corps	Remarque	Koungou	Koungou	N°70/DE/VA076	01/01/20 au 31/12/20	39,24	51,00 €	2 001,24 €	58,50 €	2 395,54 €	4 296,78 €	
Douka BE KOUNGOU	Commerce	Koungou	Koungou	N°71/DE/VA076	01/01/20 au 31/12/20	7,92	51,00 €	403,92 €	58,50 €	483,32 €	867,24 €	
Douka BE Longoni	Commerce	Koungou	Koungou	N°72/DE/VA076	01/01/20 au 31/12/20	7,92	51,00 €	403,92 €	58,50 €	483,32 €	867,24 €	
La Société IBS		Koungou	Koungou	N°73/DE/VA076	01/01/20 au 31/12/20	47,34	51,00 €	2 405,34 €	58,50 €	2 794,84 €	5 164,02 €	
La Société MAYCO		Koungou	Koungou	N°710/DE/VA076	01/01/20 au 31/12/20	39,24	51,00 €	2 001,24 €	58,50 €	2 395,54 €	4 296,78 €	
Collège de Mbiljevo	Etablissement scolaire	Koungou	Koungou	N°76/DE/VA076	01/01/20 au 31/12/20	15,72	51,00 €	801,24 €	58,50 €	939,84 €	1 721,34 €	
TOTAL												
							1921,71	51,00 €	98 007,21 €	58,50 €	112 420,04 €	210 427,25 €

1 Bac de 660 l = 0,660 m³

Densité métropole = 0,337 / M3

Pour 1 bac c'est 0,66x0,33 = 0,221 Par rotation

Soit 3x0,22 = 0,66 T par semaine 0,66T

Coût moyen de traitement = 56,04 euros

coût mensuel 56,04 x0,65 36,99 euros

soit un coût annuel de 12 x 36,99 443,88euros

En faisant le moyenne le coût moyen de traitement est de 54,64€

Il est préférable de garder le coût moyen de 56,04€ de l'année 2019

